

M. COLDWELL: N'est-il pas vrai qu'il y avait plusieurs milliers de ces internés au Canada, que les autorités britanniques envoyèrent un enquêteur qui, après de rigoureux triages, renvoya au Royaume-Uni un millier de ces gens?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et ils continuèrent à y retourner par petit groupe, à mesure qu'ils étaient exonérés de soupçons après enquête. De plus, à mesure que le danger d'invasion s'éloignait, on pouvait courir certains risques, ce qui n'était pas permis en 1940.

M. FLEMING: A quel gouvernement incombait le triage et le renvoi de ces gens au Royaume-Uni?

L'hon. M. PEARSON: A celui du Royaume-Uni.

M. HANSELL: Le gouvernement canadien n'avait aucun droit de renvoyer ces gens à la suite d'enquêtes instituées par lui?

L'hon. M. PEARSON: Non.

M. HANSELL: J'avais plusieurs questions que je comptais faire inscrire à l'ordre du jour, à ce sujet, mais après y avoir jeté un coup d'œil, j'ai décidé qu'il serait peut-être préférable, dans l'intérêt public, de ne pas le faire. J'ai pensé que j'en parlerais au ministre de la Justice. Je dirai, monsieur le président, qu'il m'est très difficile de distinguer où finit le travail du ministère des Affaires extérieures et où commence celui du ministère de la Justice. J'imaginai que toute l'affaire Fuchs était du ressort du ministère de la Justice. J'ai été un peu surpris de voir qu'elle était du ressort de votre ministère.

L'hon. M. PEARSON: Par certains côtés, elle a été entièrement du ressort du ministère de la Justice, car la Gendarmerie royale du Canada a quelque chose à voir dans les affaires de ce genre. Le ministère des Affaires extérieures ne s'en est occupé que lorsqu'elle a fait l'objet de pourparlers officiels entre le Royaume-Uni et le Canada et s'il s'en est occupé récemment, c'est parce qu'il estimait que certaines déclarations faites à Londres prêtaient à un malentendu.

M. GRAYDON: Monsieur le ministre, à quel moment de l'année 1946 le Canada a-t-il communiqué au gouvernement de Londres les renseignements relatifs à Fuchs?

L'hon. M. PEARSON: J'ignore exactement quand, mais je sais que nous les lui avons transmis au cours de l'enquête de la Commission royale.

M. GRAYDON: Y a-t-il eu, après cette enquête, d'autres communications, officielles ou non, échangées entre Londres et Ottawa?

L'hon. M. PEARSON: Pas que je sache, mais je ne suis pas en mesure de le dire exactement. J'examinerai la chose afin de voir si je puis vous donner une réponse précise, mais je n'ai connaissance d'aucune communication échangée entre Londres et notre Ministère.

M. GRAYDON: Les deux gouvernements ont-ils communiqué au sujet d'autres personnes mentionnées dans le carnet? Il peut y avoir eu des échanges de communications entre des autorités du gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni au sujet de quelques-uns de ces noms. Nous n'avons aucun dossier au ministère des Affaires extérieures sur M. Fuchs, ni même, je crois, sur aucun de ceux mentionnés dans la liste dont je vous ai parlé et qui comprend un grand nombre de noms.